

**MESSAGE DE MONSIEUR BERTRAND RAMCHARAN,
HAUT COMMISSAIRE AD INTERIM DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME,**

**AUX PARTICIPANTS A L'ATELIER DE VALIDATION DU PROJET DE
PLAN D'ACTION NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
(NOUAKCHOTT, 10-11 SEPTEMBRE 2003)**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps diplomatique ;
Madame le Coordonnateur Résident des Nations Unies en Mauritanie et Mesdames et
Messieurs les chefs d'agences des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de pilotage,
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire toute notre appréciation pour la tenue de cet événement, qui marque l'aboutissement du processus d'élaboration du projet de plan d'action national en matière des droits de l'homme de la République islamique de Mauritanie.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme, qui apporte une attention particulière au développement de plans d'action nationaux pour le renforcement du cadre de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, se réjouit d'avoir participé, aux côtés du PNUD et d'autres partenaires, à ce processus.

L'examen du projet de plan, soumis à la validation de cet Atelier de deux jours, permet de constater que les éléments requis par la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de 1993 ont été pris en compte : d'une part, tous les droits de l'homme y sont inclus et, d'autre part, le résultat a fait l'objet d'un dialogue constructif entre le Gouvernement, la société civile et les autres composantes

représentées au sein du Comité de pilotage. Il s'agit là d'un premier engagement encourageant.

Le plan d'action demeure toutefois un instrument, qu'il vous reviendra d'utiliser à bon escient pour une appropriation et application effectives des droits qu'il comporte. Aussi, tout en saluant une fois de plus l'heureuse initiative du Gouvernement mauritanien à élaborer ce plan, je voudrais l'encourager à prendre des engagements fermes, notamment s'agissant :

- de la création d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces ;
- du renforcement de l'administration de la justice et à la lutte contre l'impunité;
- de l'éducation aux droits de l'homme pour tous ;
- de la ratification et à la mise en œuvre de tous les principaux instruments internationaux des droits de l'homme ; et
- du renforcement du dialogue entre le Gouvernement, la société civile et les partenaires internationaux dans le domaine des droits de l'homme.

Pour sa part, mon Bureau reste déterminé à apporter son concours, comme par le passé, dans la réalisation de ces objectifs concrets et demeure convaincu de la relation étroite existant entre le respect des droits de l'homme, la paix et le développement durables.

Je formule le vœu de plein succès à vos travaux.